

Rapport de la commission ad'hoc Crédit d'étude pour le chemin de Moille-Sullaz

**Préavis municipal 1/2024
au Conseil communal de Sullens**

Demande d'un crédit d'étude pour le chemin de Moille-Sullaz

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les membres désignés de la commission ad'hoc, Mme Monika Glesti, Mme Patricia Cappi et M. Fiore Amato Di Feo ont été appelés à se réunir le mardi 26 mars dernier pour nous présenter le préavis municipal 1/2024 concernant la demande de crédit d'étude pour le chemin de Moille-Sullaz.

Cette séance avait pour but de nous présenter le préavis susmentionné qui concerne des aménagements de chaussées, mise en sépartif et remplacement d'un tronçon d'eau. Nous avons reçu toutes les explications et éclaircissements de la part de Messieurs Valet et Gozel.

Nous avons trouvé ce préavis très clair et complet et relevons ci-dessous certains points qui nous paraissent particulièrement pertinents.

- Répondre à une pétition qui avait été faite le 28.10.2020 par les habitants au sujet de la circulation sur ce tronçon
- L'aménagement d'un trottoir ou d'un cheminement piétonnier pour les piétons et enfants qui se rendent à l'école
- La chaussée actuelle permet difficilement le croisement des véhicules sans un franchissement sur les champs adjacents
- L'état actuel de la route est délabré (voir photo du préavis)
- Les infrastructures actuelles comme collecteurs, eau potable et éclairage sont anciennes et feront l'objet d'une expertise en même temps

Nous nous réjouissons de voir ce qui ressortira de l'étude. A noter qu'un trottoir franchissable nous semble être une bonne solution. En revanche, il faudra, au moment du projet, analyser minutieusement la position des grilles pour l'évacuation des eaux.

La commission ad'hoc note de nombreux avantages pour notre commune de demander un crédit d'étude pour la rénovation du chemin de Moille-Sullaz.

C'est pourquoi, elle invite les membres du Conseil à accepter le préavis 1/2024 tel que proposé.

Pour la commission ad'hoc.

Mme Patricia Cappi

Mme Monika Glesti

M. Fiore Amato Di Feo